

La genèse de l'État moderne Les enjeux d'un programme de recherche Monsieur Jean-Philippe Genêt

Citer ce document / Cite this document :

Genêt Jean-Philippe. La genèse de l'État moderne. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 118, juin 1997. Genèse de l'État moderne. pp. 3-18;

doi: https://doi.org/10.3406/arss.1997.3219

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1997_num_118_1_3219

Fichier pdf généré le 22/03/2019



Résumé

La genèse de l'État moderne : enjeux et bilan d'un programme de recherche.

De 1984 à 1993, deux programmes de recherche au CNRS et à la Fondation européenne de la science ont été consacrés à la genèse de l'État moderne européen. La parution, en cours, des volumes issus du programme de la Fondation européenne de la science, Origins of the Modem State, est l'occasion d'une réflexion sur une œuvre collective. À partir de sa propre expérience d'historien et d'une brève analyse du champ de la recherche historique en France et en Europe, l'auteur permet de poser plus clairement un certain nombre de problèmes, trop souvent rejetés dans l'obscurité du nondit. Il dessine le projet d'une histoire large (comparative et dans le long terme) du politique (l'État) ancrée profondément dans le social et l'économique (le féodalisme), étroitement liée à l'étude des acteurs sociaux (la prosopographie) et à l'histoire culturelle.

Zusammenfassung

Die Entstehung des modernen Staates : Hauptfragen eines Forschungsprogramms.

Zwei Forschungsprogramme waren in den Jahren 1984 bis 1993 beim französischen CNRS und der Europäischen Stiftung der Wissenschaften der Frage der Entstehung des modernen europäischen Staates gewidmet worden. Die gegenwärtige Veröffentlichung der im Programm der Europäischen Stiftung der Wissenschaften entstandenen Sammelbände unter dem Titel *Origins of the Modem State* gab Anlaß zu vorliegenden Reflexionen über eine solche Gemeinschaftsarbeit. Ausgehend von den persönlichen Historikererfahrungen des Autors versucht der Beitrag auf der Basis einer kurzen Feldanalyse der historischen Forschung in Frankreich und in Europa eine Reihe von Fragen aufzuwerfen, die bei einem solchen Rahmen nur allzugern im Dunkeln gelassen werden. Es wird für eine breit angelegte, zugleich vergleichende und langfristige Geschichte des Politischen (des Staates) plädiert, die zutiefst im Sozialen und ökonomischen (Feudalismus) verankert und eng mit einer Studie der sozialen Akteure (der Prosopographie) und der Kulturgeschichte verbunden wäre.

Abstract

Origins of the modern State: issues involved in a research program.

Between 1984 and 1993, two research programs were devoted to the origins of the modern European State, one at the Centre National de la Recherche Scientifique (the French national center for scientific research) and the other at the Fondation Europeenne de la Science (The European Science Foundation). The forthcoming publication of the volumes resulting from the European Foundations' program, Origins of the Modern State, is an occasion to examine this collective undertaking. On the basis of his own experience as an historian and a succinct analysis of the field of historical research in France and Europe, the author's material defines a number of problems all too often passed over or not formulated. He outlines a plan for a broadbased (comparative and over the long term) history of the political sphere (the State) solidly rooted in the social and economic domains (feudalism), and closely tied in with a study of the social actors (prosopography) and cultural history.



Jean-Philippe Genet

LA GENÈSE DE L'ÉTAT MODERNE

Les enjeux d'un programme de recherche

e 1984 à 1993, deux programmes de recherche (au CNRS1 et à la Fondation européenne de la science), qui n'en font en réalité qu'un seul, même si les participants et les procédures ne sont pas les mêmes, ont été consacrés à la genèse de l'État moderne européen. La parution, en cours, des Ayolumes issus du programme de la Fondation européenne de la science, Origins of the Modern State, 🚡 🖟 n'incite à une réflexion dont je voudrais d'abord préciser les conditions: ma position est ici nécessairement ambiguë, puisque je me trouve avoir été l'initiateur et l'une des chevilles ouvrières des deux programmes, tout en ayant mes propres idées et théories sur le problème de la genèse de l'État moderne, alors même que les volumes issus des programmes forment, et qu'il me soit permis d'insister sur ce point, une œuvre collective. Le programme européen a été dirigé en constant accord et en parfaite harmonie avec Wim Blockmans, qui en a été le président, et nous avons l'un et l'autre été soutenus et guidés par un comité directeur et un comité de programme, tandis que les responsables des sept ateliers ont eu à accomplir un énorme travail pour canaliser les énergies et les intelligences et donner leur forme définitive aux textes qui composent les sept volumes issus de leurs travaux, et que la structure administrative installée à Strasbourg permettait à tous les rouages de cette complexe machinerie de fonctionner! J'aimerais pourtant profiter de cette occasion pour, sans rien renier de ce travail collectif, présenter une vision personnelle, qui, à partir de ma propre expérience d'historien et d'une brève analyse du champ de la recherche historique en France et en Europe, permettra peut-être de poser plus clairement

un certain nombre de problèmes, trop souvent rejetés dans l'obscurité du non-dit.

Qu'est-ce que l'État moderne?

Pour bien marquer les caractères déterminants de l'État moderne en tant que structure socio-politique originale et distincte, je proposerai une définition de travail: un État moderne, c'est un État dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la cité), et dont tous les sujets sont concernés. Tous les éléments, dans cette définition, comptent; pour être plus précis, reprenons-les successivement.

1 – Le bilan terminal de l'activité du CNRS est tiré dans J.-P. Genet (éd.), L'État moderne : genèse. Bilans et perspectives, Paris, 1990, qui contient la bibliographie des travaux accomplis dans le cadre de cette activité et le programme de l'action de l'ESF. On y ajoutera Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations, Rome, collection de l'École française de Rome, 168, 1993. Voir l'encadré pour les volumes parus dans le cadre du programme de l'ESF. De nombreux colloques et de nombreuses publications indépendants de ces deux programmes les ont accompagnés ou suivis, sans bien sûr qu'il y ait en général le moindre lien institutionnel avec le programme en question (la liste qui suit, d'ailleurs incomplète, n'est nullement une tentative d'annexion)! Je mentionnerai par exemple, un numéro spécial de la Revue de synthèse, CXII (3-4), 1991 (intitulé «De l'État. Fondations juridiques, outils symboliques», introduit par J. Cornette); J. Krynen et A. Rigaudière, Droits savants et pratiques françaises du pouvoir (xf-xve siècles), Bordeaux, 1992; C. Tilly et W. Blockmans (éd.), Cities and the Rise of States in Europe, A. D. 1000 to 1800, Boulder-San Francisco, 1994; J. Blanchard (éd.), Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Age, Paris, 1995; N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau, L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (xive-xvf siècles), Paris, 1996 et R. Descimon, J. F. Schaub et B. Vincent, Les Figures de l'administrateur, Paris, 1997.

e programme de la Fondation européenne de la science a réuni plus d'une centaine d'universitaires venus de toute l'Europe, qui ont travaillé ensemble à une collection de sept volumes qui seront publiés en anglais par Oxford University Press, en français par les Presses Universitaires de France et en espagnol par le Fondo de cultura economica. Trois de ces volumes sont déjà parus en anglais et en français:

R. Bonney (éd.), Systèmes économiques et finances publiques, Paris, 1996 (Economic Systems and State Finance, Oxford, 1995).

J. COLEMAN (éd.), L'Individu dans la théorie politique et dans la pratique, Paris 1996 (The Individual in Political Theory and Practice, Oxford, 1996).

W. REINHARD (éd.), Les Élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe, Paris, 1996 (Power Elites and State Building, Oxford, 1996).

Quatre autres sont sous presse:

P. CONTAMINE (éd.), Guerre et concurrence entre les États (War and Competition between States).

A. PADOA SCHIOPPA (éd.), Les Instruments juridiques du pouvoir (The Legal Instruments of Power), paru en anglais en 1997.

P. BLICKLE (éd.), Résistance, représentation et communautés (Resistance, Representation and Community).

A. ELLENIUS (éd.), Iconographie, propagande et légitimation (Iconography; Propaganda and Legitimation).

Trois des quatre colloques organisés dans le cadre du programme ont été publiés :

W. BLOCKMANS et J.-P. GENET (éds), Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne, Rome, collection de l'École française de Rome, 171, 1993.

W. BLOCKMANS, J. BORGES DE MACEDO et J.-P. GENET (éd.), The Heritage of the Pre-Industrial European State, Lisbonne, Arquivos nacionais, Torre do Tombo, 1996.

J.-P. GENET et G. LOTTES (éds), L'État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles, Apports et limites de la méthode prosopographique, Paris, Publications de la Sorbonne, Histoire moderne, n° 36, 1996.

Le quatrième est sous presse:

E. ELDHEM et J.-P. GENET (éds), La Genèse de l'État moderne et le cas ottoman. Table ronde d'Istanbul, à paraître in Varia Turcica, Istanbul.

- 1) *C'est un État*, c'est-à-dire une forme d'organisation sociale, qui, au nom de sa propre légitimité, garantit sa propre sécurité et celle de ses membres/sujets, disposant au moins à cette fin d'un contrôle sinon d'un monopole de la justice et d'une force militaire spécifique; mais un «État» qui ne dispose que d'un appareil judiciaire et d'une force militaire performants n'est cependant pas, *ipso facto*, un État moderne.
- 2) Sa base matérielle repose sur une fiscalité publique, un système d'impôts, qui suppose, d'une part, une distinction entre les sphères du public et du privé, et qui, d'autre part, n'est pas complètement arbitraire. Par contre, cette fiscalité peut prendre des formes multiples.
- 3) Cette fiscalité est acceptée, ce qui implique la réalité d'un dialogue avec la société politique, dialogue dont la manifestation la plus évidente est la mise en place et le fonctionnement d'institutions représentatives, mais qui, concrètement, peut transiter par d'autres médiations : médiations de personne à personne (fonctionnement d'un hôtel princier, d'une Cour), formes multiples de rituel et de cérémonies

(entrées royales, voyages princiers, etc.), voire l'exercice de la justice². Surtout, ce dialogue est stimulé, activé et conditionné par la guerre, puissant agent de cohésion de la société politique, qui joue un véritable rôle moteur dans l'évolution de l'État moderne. La guerre est le moteur de l'État moderne qui, avant tout, est un État de guerre. Ajoutons que tout État pourvu d'une fiscalité publique n'est pas forcément un État moderne, car il faut qu'elle soit acceptée (ainsi l'État romain n'est pas un État moderne); une même entité politique peut passer par des phases successives où elle présentera tantôt les caractères d'un État moderne, et tantôt ceux d'un autre type d'État. La monarchie française pourrait être dans ce cas, l'absolutisme engendrant le blocage du dialogue et de l'évolution de la société politique. Le terme « moderne » est ici gênant : il

^{2 –} Cf. pour ce rôle de la justice criminelle comme élément de communication et de dialogue entre l'État et l'opinion publique la thèse de C. Gauvard, *De grace especial. Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, 1992, 2 vol., notamment le chapitre 20, - Pardonner et punir -, t. II, p. 895-934, et la conclusion générale.

LA GENÈSE DE L'ÉTAT MODERNE

ne correspond ni à une localisation, ni à une périodisation précise, mais caractérise un type; l'État d'Henri VIII ou celui de Louis XIV ne sont ni plus ni moins modernes que ceux d'Édouard III ou de Charles V parce qu'ils leur sont postérieurs... Les nonhistoriens sont en général peu soucieux de chronologie, mais, inversement, les historiens cèdent trop facilement à sa tyrannie, prêtant automatiquement une évolution linéaire à des phénomènes avérés; ainsi, comme la bourgeoisie, l'État étendrait-il inlassablement son emprise. À tout prendre, l'État de Louis XIV est à bien des égards moins moderne que celui de Charles V: il y a à l'intérieur des États modernes, fussent-ils parmi les plus anciens, des luttes et des tensions (sociales) qui peuvent amener un État moderne à se muer en un État d'un type différent. Mais si l'absolutisme royal peut être un raccourci vers la puissance plus performant à court terme que la monarchie tempérée (comme la dictature, mutatis mutandis, par rapport à la démocratie), la perspective de long terme renverse l'observation: il ne faut pas se laisser prendre au piège du court terme. La réalité du dialogue, et donc le caractère « moderne » de l'État, est prouvée par la réalité de l'existence d'une société politique cohérente plus que par des aspects institutionnels formels.

4) Par la société politique : le terme société politique, appliqué à la période pré-révolutionnaire, se comprend à deux niveaux. Tout d'abord, il désigne ce que les textes médiévaux appellent, à la suite d'Aristote, la politia, ce que nous appelons, nous, la société civile, et que nous avons précisément pris pour habitude (paradoxale?) d'opposer à l'État³: or, État moderne et société politique sont en fait indissociables, l'un fonde l'autre. Mais cette société politique ne coïncide pas avec celle qui subit le prélèvement fiscal: si les théories politiques et juridiques ont vite su transcender les statuts particuliers des hommes (qu'il s'agisse de la servitude, de la noblesse ou de l'état religieux) pour imposer la fiscalité à une large population, la société politique a longtemps été beaucoup plus restreinte : par l'existence de structures comme celles des ordres, plus tard, lorsque l'idée de citoyenneté s'est imposée. par le cens, ou l'élimination des femmes de la vie politique. En fait, la société politique a une réalité plus concrète, dérivant directement des rapports sociaux affectant la société d'un État donné à un moment donné, de ses modes de reproduction et des formes de contrôle et de domination des forces productives : par exemple, au moment précis où apparaît l'État moderne, le féodalisme.

5) Dans une dimension territoriale supérieure à celle de la cité: certains de ces éléments, sinon tous, existent dans les cités antiques et, à nouveau, dans les plus importantes des communes italiennes à partir du xII^e siècle, sans parler de l'autonomie relative des villes libres d'empire et des trois grandes cités flamandes. Mais c'est un tout autre problème de les étendre à un vaste territoire, où le pouvoir de l'État doit lutter contre d'autres pouvoirs concurrents, vaincre les obstacles technologiques impliqués par l'espace et les distances, et où le critère d'appartenance à la société politique n'a pas l'évidente simplicité du droit de bourgeoisie ou de la propriété d'une partie du sol de la cité; là, l'État ne peut être qu'une abstraction et l'obéissance à cette abstraction doit nécessairement passer par un système d'identification et de représentation. La construction de l'identité nationale est la plus évidente : mieux que d'autres idées, l'idée nationale justifie les sacrifices en hommes et en ressources qu'imposent les guerres, principaux facteurs de renforcement des États, même si leurs issues peuvent en éliminer certains. Né dans le cadre d'une compétition guerrière acharnée entre les États européens, légitimé à la fois par les idées révolutionnaires et par la réaction contre Napoléon, l'État-Nation a si bien occupé le terrain à partir du xix^e siècle, masquant d'autres réalités politiques, qu'il est devenu pour beaucoup synonyme d'État moderne, alors qu'il n'en est que l'une des formes possibles.

6) Dont tous les sujets sont concernés: cela découle de deux des éléments précédents. D'abord, dans la mesure où, dans la transaction fiscale, l'individu sujet est contraint d'accepter de contribuer par son bien propre à la satisfaction des besoins de la collectivité censée être représentée par l'État, la « propriété » de son bien lui est de facto reconnue et garantie, quel que soit son statut juridique; en ce sens, l'État moderne est une composante non négligeable de la transformation des différents degrés de tenures (dans les cadres féodaux ⁴ ou seigneuriaux) en propriété, et donc une condition nécessaire à l'essor de l'accumulation du capital et donc à l'épanouissement du capitalisme comme mode de production dominant (mais il n'a, par contre, que

^{3 –} Sur cette ambiguïté, cf. D. Colas, *Sociologie politique*, Paris, 1994, *passim*. Sur la société civile, voir, du même auteur, *Le Glaive et le fléau*. *Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, 1992.

^{4 –} Ici aussi (cf. *infra*), le féodalisme joue un rôle clé en imposant une -logique foncière - : cf. A. Guerreau, - Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal -, *in* N. Bulst, R. Descimon, A. Guerreau, *L'État ou le roi, op. cit.*, p. 85-101, spécialement p. 88-89.

peu à voir directement avec l'essor du capitalisme marchand, plus à l'aise dans le cadre urbain).

Et d'autre part, le sujet est reconnu dans une dimension individuelle que j'appellerai « civique », ou encore « politique » : non qu'il soit d'emblée un citoyen, nous l'avons dit en évoquant la société politique, mais cette qualité individuelle est aussi inhérente au sujet. L'important est que ce caractère est renforcé ou causé aussi bien par l'évolution intellectuelle que par celle des formes de piété et des pratiques religieuses ; là encore, l'État moderne apparaît comme le cadre socio-politique indissociable de l'autonomisation de l'individu dans la culture occidentale.

Si l'on accepte cette définition, comment peut-on décrire la naissance de l'État moderne?

À partir de cette définition, nous avons proposé d'identifier comme période de «naissance» de l'État moderne, disons, pour être large, la période 1250-1350, et comme lieu, les monarchies occidentales de l'Europe: Angleterre, Écosse, France (et principautés issues de la crise de la monarchie française ou simplement voisines: État bourguignon, Bretagne, Savoie), Castille, Aragon, Navarre, Portugal – les chronologies, les procédures et les formes de cette naissance étant variables. À partir de là, le modèle diffuse vers l'Allemagne, l'Italie, l'Europe centrale puis la Scandinavie.

Cette naissance doit être analysée en liaison étroite avec trois phénomènes qui, chronologiquement, la précèdent puis l'accompagnent, et qui sont eux-mêmes reliés les uns aux autres.

- Le développement du féodalisme, sur lequel je ne m'attarderai pas ici ⁵; mais les principaux États modernes se sont pratiquement tous développés à partir de monarchies féodales, soit directement dans la zone où le féodalisme est né ou s'est diffusé à la suite de l'effondrement carolingien, soit indirectement, par l'intermédiaire du rôle que des élites militaires et cléricales venues de ces régions se sont arrogé.
- Le rôle nouveau de l'Église dans l'Europe latine, tel qu'il est redéfini par la réforme grégorienne ⁶, avec une séparation complète du monde des laïcs et de celui des clercs, et les problèmes qui très rapidement en découlent pour la répartition du pouvoir entre papauté et empire et, en général, entre puissances laïques et puissances ecclésiastiques.
- Le formidable essor général de l'économie européenne du x^e au xiv^e siècle, et plus particulièrement quant à ses conséquences politiques, celui des villes, qui, sans totalement renverser d'abord le rapport de

forces entre le monde islamique et l'Occident latin (ce dont témoigne l'âpreté de la lutte entre l'Occident et l'Empire ottoman), permet à l'Occident de s'assurer, entre le xvi^e et le xviii^e siècle, une véritable suprématie économique et le contrôle des routes commerciales du monde ⁷.

Ouant à la «genèse» de l'État moderne, elle doit nécessairement s'envisager dans le long terme, en prenant en compte en amont l'essor des monarchies féodales et des villes médiévales, et allant en aval jusqu'à la grande mutation du milieu du xvIIIe siècle, et, pour certains États de la périphérie européenne, plus loin encore (fin xvII^e-xvIII^e siècle pour la Russie, xIX^e siècle pour l'Empire ottoman). Mais ce prolongement dans le temps entraîne un glissement dans l'espace, car la concurrence entre les États pousse tous les États européens, qu'ils disposent d'une société politique développée ou non, à essayer de se conformer au modèle de l'État moderne, avec plus ou moins de réussite et plus ou moins d'originalité. Les échelles chronologiques et spatiales sont donc variables en fonction de l'objet : une telle recherche est nécessairement européenne, et plus encore quand il s'agira de suivre l'essaimage du modèle de l'État européen par le biais du binôme colonisation/décolonisation.

Une telle définition n'implique-t-elle pas un jugement de valeur?

Il y a en effet un risque de faire d'un tel programme une réhabilitation «historiciste» de l'État, partant de la constatation que l'État moderne est la forme politique qui s'est répandue au point de former un système qui couvre pratiquement le monde d'aujourd'hui, il est vrai avec des variantes considérables. Ne serait-ce donc pas la meilleure ou la seule forme d'organisation politique efficace dans le monde moderne, une sorte de «fin de l'histoire»? Pourtant, une stricte définition typologique

^{5 –} Dans la mesure où j'ai abordé ce problème dans un autre travail, «Féodalisme et naissance de l'État moderne: à propos des thèses de Charles Tilly », art. cit.; sur le féodalisme, cf. surtout A. Guerreau, Le Féodalisme, un borizon théorique, Paris, 1980.

^{6 –} Contribution essentielle de P. Toubert, «Église et État au xic siècle : la signification du moment grégorien pour la genèse de l'État moderne », in J.-P. Genet et B. Vincent (éds), État et Église dans la genèse de l'État moderne, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velasquez, 1, 1986, p.9-22; cf. aussi J. Verger, «Les transferts de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Age », ibid., p. 31-39; J. Coleman, «The Interelationship Between Church and State », p. 41-54; et J.-C. Schmitt, «Problèmes religieux de la genèse de l'État moderne », ibid., p. 55-62.

^{7 –} Cf. la formidable synthèse de F. Braudel, *Civilisation matérielle*, *économie et capitalisme*, *xve-xvute* siècles, 3 vol., Paris, 1979.

LA GENÈSE DE L'ÉTAT MODERNE

n'implique aucun jugement de valeur: d'ailleurs, on insiste au contraire sur le fait que cette forme politique est intrinsèquement liée à la pratique de la guerre, qui n'est plus, il s'en faut, une valeur positive dans notre société. Et ce caractère reste vrai tout au long de l'existence historique de cette forme politique, sauf (mais avec de multiples qualifications) dans le dernier demisiècle. Quant à cette «fin de l'histoire »-là, elle ne vaut pas mieux que les autres : l'État moderne, loin d'être triomphant, paraît sérieusement menacé par des formes concurrentes, jusque dans notre Europe pré-maastrichtienne! En fait, le caractère purement typologique de notre définition peut seul la rendre opératoire dans une approche comparative de temps long: ce n'est pas parce qu'un État a pris les formes et les structures extérieures de l'État moderne occidental - ce que le double mouvement de la colonisation et de la décolonisation a généralisé –, qu'il est un véritable État moderne : deux points clés évoqués dans notre définition, la nature de la société politique d'une part, et d'autre part les caractéristiques de l'individualisation dans la société considérée, sont cruciaux. Une définition fondée sur une typologie permet en effet à la fois de déjouer les pièges de l'historicisme - c'est-à-dire de raisonnements fondés sur la simple description des situations observées empiriquement -, et de repérer historiquement l'émergence de ce type d'État en un lieu donné, en l'occurrence les royaumes de l'Europe occidentale, entre 1250 et 1350.

Un tel projet de recherche induit donc nécessairement une approche comparative dans le temps et dans l'espace. Mais avant de pouvoir définir les principaux axes d'une recherche comparative, il peut être utile de s'interroger à la fois sur les hypothèses théoriques qui sous-tendent un tel programme et donc sur son positionnement dans le champ de la recherche historique.

Toutes les écoles historiographiques ne sont-elles pas étroitement dépendantes de leurs propres modèles nationaux, souvent très anciens?

Faire travailler ensemble des historiens venus de plus de vingt pays différents s'est avéré plus difficile qu'on ne l'imaginait. Malgré les efforts que nous avons déployés avec Wim Blockmans, le terme «État moderne» (assimilé par la plupart, consciemment ou non, à «État de droit» et «État parlementaire», voire «démocratique») est vite devenu lui-même un enjeu, par l'intermédiaire de toute une combinaison de connotations très variables à l'échelle européenne. La comparaison que je viens de risquer entre monarchie absolue et dictature apparaîtra parfaitement iconoclaste

en France où les historiens français, quand ils traitent des problèmes politiques, restent des historiens de la « grande monarchie de France », perçue sans restriction aucune comme l'ancêtre direct et légitime de notre République, d'ailleurs si monarchique. Il ferait donc beau voir qu'on lui refuse l'appellation d'État moderne sous le prétexte qu'elle aurait été une monarchie absolue! Par contre, les historiens allemands ont eu tendance à rejeter le concept d'État moderne - du moins les médiévistes, les modernistes s'en accommodant mieux -, car la survie du Saint Empire (qui n'est jamais devenu un État moderne, en dépit des tentatives de réforme entreprises dès le xve siècle) les gêne : d'une certaine façon, accepter cette terminologie leur paraissait rejeter le monde germanique du côté du retard et de l'arriération. Le lien entre État moderne et féodalité que suggèrent la datation et la localisation de sa naissance offusque les historiens ibériques, dont beaucoup refusent l'idée que les monarchies ibériques chrétiennes, forgées dans la Reconquête, aient réellement pu être féodales. Et l'idée de considérer l'Angleterre comme l'une « des monarchies d'Occident » heurte une historiographie insulaire qui a toujours mis en avant les originalités et les spécificités du monde britannique par rapport au « continent ».

D'autre part, les idéologies - et donc les historiographies - nationales de plusieurs États européens contemporains puisent leur origine dans la réaction contre l'État napoléonien, et le modèle français de l'État est automatiquement suspect. Il est d'autant plus suspect que les dérives du nazisme et du stalinisme sont souvent mises au débit de l'État (alors que l'on pourrait aussi bien incriminer dans ces deux cas un manque d'État, ou, plus précisément, d'« État moderne »). Cette méfiance qu'inspire désormais l'État en général oppose les historiens des États issus des monarchies et ceux qui se sentent héritiers et porteurs des valeurs de la ville comme structure sociale de pouvoir : les historiens des Pays-Bas, de Belgique et d'Italie, mais aussi nombre d'historiens allemands qui craignent de voir retirer à la ville le rôle moteur qu'ils lui assignent dans l'histoire européenne. Il y a là un clivage qui, loin d'être purement académique, aura sans doute des incidences dans la construction européenne. J'avoue l'avoir insuffisamment perçu au début, et avoir beaucoup appris en travaillant avec nos collègues au sein du programme, en particulier grâce à Wim Blockmans. L'un des résultats fondamentaux du programme, aisément perceptible dans les volumes déjà publiés (mais qui le sera encore plus peut-être dans le volume qu'a dirigé Peter Blickle)

est l'idée que l'État n'a jamais fait disparaître d'autres structures de pouvoir pourtant concurrentes, et notamment les villes; il a plus ou moins collaboré avec elles, mais, dans bien des cas, elles ont conservé tout leur dynamisme et une grande part d'autonomie.

L'État moderne n'est donc pas la seule structure socio-politique vivante dans l'Occident chrétien. Il est tantôt en concurrence (interne et externe), tantôt en symbiose, avec d'autres structures de pouvoir : pouvoir des villes, dont certaines deviennent des États, parfois princiers, parfois «républicains», pouvoir des «états» (parfois organisés en ligues), pouvoir de l'Église, pouvoir impérial, etc. Et l'État moderne ne s'impose pas facilement en face de ces autres pouvoirs, d'autant que, comme nous l'avons dit, certains des plus anciens États modernes sont susceptibles d'évoluer vers d'autres formes d'État : États absolutistes, empires (ou, beaucoup plus récemment, États fascistes).

Le terme « moderne » n'implique-t-il pas une notion wébérienne de « modernisation » ou de « modernité » de l'« État » ?

Si l'on s'en tenait à notre définition, ce n'est pas parce qu'un État s'est assuré le monopole légal de la violence, a développé une bureaucratisation efficace et a favorisé la disciplinarisation (pour traduire Disziplinierung) de sa population – et plus particulièrement de sa noblesse - qu'il est un État moderne. En somme, Pierre le Grand n'a nullement créé un État moderne parce qu'il a modernisé les structures de l'État russe! Cette ambiguïté est cependant restée vivace et, parmi les nombreux participants de l'activité Origins of the Modern State, un grand nombre ont préféré s'en tenir à un «État moderne» parce que modernisé, plutôt que parce que sa modernisation était rendue, éventuellement, possible par une base matérielle et une forme de société politique caractéristiques. J'insiste sur le terme éventuellement: dans le contexte de concurrence acharnée que connaît l'Europe, le moindre accident (dynastique, par exemple) peut entraîner la ruine d'une construction politique porteuse, apparemment, d'un avenir. D'où l'attrait pour des concepts comme ceux de technologies professionnelles et bureaucratiques, de modernisation, de Disziplinierung, etc., empruntés aux historiens et sociologues allemands et qui, tous, impliquent un processus continu et linéaire de progrès (réalisé, et c'est le succès, ou non, et c'est l'échec). L'école historique française est à cet égard plus isolée qu'on ne le croit: on sous-estime, en France, l'influence des «sociologues historiens» ou «historiens sociologues», comme l'on voudra, sur les autres écoles historiques, même si Roger Chartier se fait l'avocat inlassable de Norbert Elias. Mais la figure majeure est ici Max Weber, beaucoup plus présent que Marx en Europe du Nord 8, même si les historiens se réclament plus fréquemment de ses disciples, Otto Hintze 9, Gerhard Oestreich 10 ou Norbert Elias 11. L'idée d'Elias que « pour des fractions de plus en plus importantes des hommes d'Occident, et avec des décalages selon les États, le nécessaire contrôle des pulsions a été transféré d'une prohibition extérieure, au besoin imposée par la force, à un mécanisme stable d'autocontrainte », l'intégration de cette mutation dans un double processus de différenciation généralisée des fonctions sociales d'une part, et « de monopolisation par l'État de l'exercice de la violence » 12 se lit en filigrane dans tous

^{8 –} Rationalisation, disciplinarisation; monopole de la violence légitime..., tous ces concepts sont couramment employés par la plupart des auteurs de *Origins of the Modern State*, tout comme ils utilisent le concept méthodique d'« idéaltype ». Sur Max Weber, l'historien lira avec profit D. Kaesler, *Max Weber. Sa vie, son œuvre, son influence*, Paris, 1996 et C. Collot-Thélène, *Max Weber et l'histoire*, Paris, 1990; en français, on dispose notamment en livre de poche (coll. « Pocket-Agora ») d'Économie et Société, Paris, 1995 en deux volumes; de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, 1985; des *Essais sur la théorie de la science*, Paris, 1995; et de *Sociologie des religions*, Paris, 1996.

^{9 –} Sur Otto Hintze et la distance qu'il a prise avec Max Weber, cf. H. Bruhns, «Introduction», in O. Hintze, Féodalité, capitalisme et État moderne, Paris, 1991. Les principaux textes de Hintze ont été réédités par Gerhard Oestreich en trois volumes: I, Staat und Verfassung, Gesammelte Abbandlungen zur allgemeinen Verfassungsgeschichte, Göttingen, 1962; II, Soziologie und Geschichte, Gesammelte Abbandlungen zur Soziologie, Politik und Theorie der Geschichte, Göttingen, 1964; III, Regierung und Verwaltung, Gesammelte Abbandlungen zur Staats-, Rechts- und Sozialgeschichte Preussens, Göttingen, 1967.

^{10 –} Les deux contributions essentielles de Oestreich sur ce problème, Das persönliche Regiment der deutschen Fürsten am Beginn der Neuzeit (1935) et «Ständetum und Staatsbildung in Deutschland» sont reproduites in G. Oestreich, Geist und Gestalt des frübmodernen Staates. Ausgewählte Aufsätze, Berlin, 1969, p. 201-234 et 277-287; en français, une très bonne mise au point sur Oestreich in G. Chaix, «Notes dix-septiémistes: Gerhard Oestreich», Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne, XXI, 1990, p. 125-149.

^{11 –} Surtout *La Civilisation des mœurs* et *La dynamique de l'Occident*, Paris, 1973-1975, traduction des tomes I et II de *Über den Prozess der Zivilisation* (1939); *La Société de Cour*, Paris, 1974 (1969) et *La Société des individus*, 1991 (1987) avec une très éclairante introduction de Roger Chartier. Je ne cache cependant pas la méfiance que m'inspire l'utilisation historique aveugle des idées, certes séduisantes, de Norbert Elias : ce n'est pas parce qu'il faut à tout prix reconstruire une véritable histoire culturelle, qui fasse communiquer l'anthropologie politique, l'histoire intellectuelle (terme qui pour moi inclut histoire des idées, histoire de l'éducation et histoire des sciences) et celle des rapports et des comportements sociaux qu'il faut se contenter des simplifications abusives d'Elias, dont la chronologie et la géographie historiques sont par trop rudimentaires, voire tout à fait fausses (surtout pour tout ce qui est médiéval).

¹²⁻R. Chartier, dans l'introduction à La Société des individus, op. cit., p.17-18.

LA GENÈSE DE L'ÉTAT MODERNE

les volumes de Genèse. Avec Hintze et Oestreich, c'est un autre développement des idées de Weber, qui apparaît avec encore plus d'évidence : l'importance pour le concept d'État moderne du problème de la bureaucratie et de la fonctionnarisation, l'un des grands axes de la modernisation, précisément. Hintze apporte là le fruit de ses propres recherches empiriques, qui le conduisent d'ailleurs à remettre en cause l'application de l'Idealtypus wébérien 13, tout en exprimant la volonté d'une histoire comparative aussi large que possible et l'exigence d'une histoire sociale. Ces préoccupations se retrouvent chez Oestreich, l'éditeur de Hintze: s'il s'est peut-être cantonné à une histoire institutionnelle plus coupée des préoccupations sociales (à l'exception de la problématique wébérienne du Sozialdisziplienirung) que son mentor, il s'est plus ouvert à l'histoire religieuse et à l'histoire culturelle. Qu'il s'agisse d'Elias, de Hintze, d'Oestreich ou de Weber luimême, tous imprégnés de l'histoire allemande et de sa chronologie, il y a coïncidence entre histoire moderne et temps moderne: le poids prestigieux du Saint Empire médiéval, la rupture de la Réforme, l'importance paradigmatique de l'État prussien, tout concourt à cette coupure entre époque médiévale et temps modernes, que, dans sa définition même, le programme «Genèse» abolit. D'où, incontestablement, un flottement et une ambiguïté par rapport à la définition proposée comme base du travail.

L'influence des théories marxistes est apparue plus faible, alors même que la problématique de l'État moderne, j'y reviendrai, est à mes yeux plutôt marxiste. De ce point de vue, le seul auteur marxiste qui a été constamment utilisé est Perry Anderson ¹⁴, dont *L'État* absolutiste est sans aucun doute l'ouvrage dont la chronologie et la visée spatiale se rapprochent le plus de celles du programme «Genèse». Mais sa thèse principale, à savoir que l'État absolutiste est la forme politique qui permet à la noblesse en tant que telle d'assurer sa domination sur les autres classes n'est guère acceptée telle quelle.: les travaux récents sur la noblesse et les «élites du pouvoir» pour reprendre l'expression heureuse de Wolfgang Reinhard, montrent une réalité beaucoup plus complexe. En ce qui me concerne, j'ajouterai que son analyse en terme de classes me paraît trop simpliste et c'est pourquoi j'insiste tant sur le concept de société politique (ce qui ne veut pas dire, au contraire, qu'il faille abandonner la théorie marxiste de la lutte des classes). Les historiens ou general sociologists anglo-saxons, Michael Mann, lord Runciman, Immanuel Wallerstein ou Charles

Tilly ¹⁵, sont les noms qui sont revenus le plus souvent dans les discussions, surtout les deux derniers. Mais, dans le cas des théories de Wallerstein, il n'est pas sûr que la transposition de l'opposition centre-périphérie du domaine de l'économie au domaine politique soit toujours pertinente : la définition proposée par le programme « Genèse » insistait plutôt sur la guerre et sur la concurrence entre les États comme moteur de la diffusion du modèle de l'État moderne, et, de ce point de vue, la théorie de Tilly sur la compétition entre les villes mobilisatrices du capital et les État mobilisateurs de force militaire a eu un grand succès.

D'où vient alors la problématique de la Genèse de l'État moderne?

Puisque je suis personnellement à l'origine du programme français, il me faut ici rappeler brièvement comment s'est façonnée ma propre vision de l'État moderne, même si le travail est toujours resté un travail collectif. D'ailleurs, jamais, que ce soit dans le programme français ou dans le programme européen – d'ailleurs la réponse à la question précédente le montre bien – je n'ai essayé d'imposer ma propre vision à quiconque, mais au contraire la formulation du programme a toujours été aussi large que possible de façon à permettre à tous ceux qui s'intéressaient aux problèmes soulevés d'y participer.

La richesse et la nouveauté de la problématique de l'État moderne viennent essentiellement, selon moi, de la combinaison de sources multiples. La première est une réflexion sur le féodalisme. C'est le grand débat des années 1960 sur la transition entre féodalisme et capitalisme, qui m'a attiré vers l'histoire médiévale, sous l'influence d'Édouard Perroy, et par son intermédiaire vers l'Angleterre où j'ai découvert à la fois les travaux de Rodney Hilton ¹⁶ et ceux de Bruce McFar-

^{13 –} Les thèses respectives de Weber et de Hintze sont étudiées par J. Kocka et O. Hintze, - Max Weber und das Problem der Bürokratie -, *Historische Zeitschrift*, 233, 1981, 65-101, et les commentaires de Hinnerk Bruhns, *op. cit.*, p. 13-14.

^{14 –} Passages from Antiquity to Feudalism, Londres, 1974, et Lineages of the Absolutist State, Londres, 1974; en français, L'État absolutiste, 2 vol., Paris, 1978.

^{15 –} C. Tilly, *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, 1975; *Coercion, Capital and European States* 990-1990, Oxford, 1990; en français, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe* (990-1990), Paris, 1992.

^{16 –} Les principales études de R. H. Hilton sont réunies dans Class Conflict and the Crisis of Feudalism, Londres, 1985; voir aussi A Medieval society. The West Midlands at the End of the Thirteenth Century, Londres, 1966; et English and French Towns in Feudal Society. A Comparative Study, Cambridge, 1992.

lane 17, le créateur du concept de bastard feudalism, sous la direction duquel j'ai commencé à travailler en 1964. La féodalité bâtarde nous fait très précisément entrer au cœur même des mécanismes de la production sociale de l'État. L'État anglais, l'un des plus efficaces et l'un des plus puissants de l'Europe médiévale, est l'un des rares pour lesquels le volume et l'homogénéité des sources d'une part, la qualité du travail des historiens de l'autre, permettent l'analyse en profondeur des mécanismes sociaux, juridiques et politiques par lesquels les groupes sociaux (ou les fractions de classes) imposent leur pouvoir. Tout en apportant une preuve éclatante de la formule célèbre de Karl Marx («le pouvoir politique, au sens strict, est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre » 18), le cas anglais permettait aussi de se défendre de l'appauvrissement qu'entraîne un recours mécaniste ou outrageusement simplificateur à la notion de classe, et d'élaborer le concept de société politique. La possibilité d'appliquer ces idées à la France (et de là aux autres pays de l'Europe pré-capitaliste) était en même temps suggérée par des historiens comme Peter Lewis en Angleterre et Raymond Cazelles en France. Rejoignant en 1966 la Sorbonne, j'y ai rencontré Guy Bois qui achevait alors sa grande thèse sur la Normandie 19, qui a profondément influencé ma propre réflexion sur les bases matérielles de l'État moderne et l'importance d'une fiscalité publique fonctionnant comme un circuit de prélèvement supplémentaire destiné à suppléer la crise du prélèvement seigneurial, dans la mesure où ce prélèvement supplémentaire est essentiellement redistribué aux diverses élites. Avec lui, nous avons créé la Société d'étude du féodalisme 20, dont les travaux, de 1976 à 1982, m'ont convaincu de la validité de l'approche comparative (dans le temps comme dans l'espace), en même temps que de la richesse de la réflexion collective. Sans la Société d'étude du féodalisme, il n'y aurait pas eu de Genèse de l'État moderne.

Mais, en même temps, mon propre travail de recherche s'était complètement réorienté. Comment cette structure socio-politique se représentait-elle ellemême? Comment se justifiait-elle? Quel discours produisait-elle? Comment ces rapports sociaux souvent violents étaient-ils malgré tout acceptés par la plus grande partie de la population? À la Sorbonne venait d'arriver Bernard Guenée; et c'est à lui que je dois d'avoir découvert, au cours des passionnantes séances de séminaire où il préparait son ouvrage *L'Occident aux xive et xve siècles. Les États*²¹, les problèmes et les

méthodes d'une histoire politique entièrement rénovée par une double liaison organique avec l'histoire sociale et avec l'histoire intellectuelle: parti d'une histoire sociale du politique, en enracinant sa recherche dans la prosopographie et l'étude de ces hommes qui faisaient l'État, il s'est progressivement orienté vers les aspects idéologiques, histoire des idées politiques, du sentiment national, jusqu'à l'historiographie 22. Il se plaçait aussi dans une optique résolument internationale et comparative, grâce à une commande impressionnante des bibliographies allemandes et anglo-saxonnes, facilitée par ses séjours à Strasbourg, Oxford et Princeton. Grâce à lui - et non aux historiens de «l'école des Annales» qui en étaient encore à dénoncer les tares d'une histoire politique dont ils auront pourtant plus tard l'audace de se targuer du renouveau! -, l'histoire politique en France est sortie de l'ornière où l'avaient plongée les approches de l'« histoire des institutions françaises » traditionnelle ; le séminaire nous faisait aller de Bracton à Pierre Dubois en passant par Jean de Salisbury, de Gierke à Kantorowicz - un auteur dont la traduction en français du King's Two Bodies m'a donné tout le loisir d'approfondir la pensée 23 -, sans oublier Marc Bloch, avant de nous plonger dans l'étude minutieuse des historiens médiévaux et de leurs prologues.

Ainsi s'est dessiné lentement le projet d'une histoire large (comparative et dans le long terme) du politique

^{17 –} K. B. McFarlane, *The Nobility of Later Medieval England*, Oxford, 1973; et *Lancastrian Kings and Lollard Knights*, Oxford, 1972. Pour le travail récent sur le concept de - Bastard Feudalism -, voir M. Hicks, *Bastard Feudalism*, Londres, 1995; et R. H. Britnell et A. J. Pollard, *The McFarlane Legacy. Studies in Late Medieval Politics and Society*, Stroud, 1995.

^{18 –} Cf. sur ce problème *Misère de la philosophie, in* K. Marx, *Œuvres. Économie*, t.I., Paris, Gallimard, coll. «La Pléiade », 1965, p.135-136. La citation est extraite du *Manifeste communiste, ibid.*, p.182-183.

^{19 –} G. Bois, Crise du féodalisme. Économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du xiv^e siècle au milieu du xvf' siècle, Paris, 1976.

^{20 –} La société a été active de 1976 à 1982 et nous avons publié cinq volumes de *Comptes-Rendus des séances de la Société d'étude du féodalisme* qui ont l'avantage de contenir les transcriptions des discussions, souvent animées, auxquelles les communications donnaient lieu (I, 1976 par J.-P. Genet et J.-C. Schmitt; II, 1977, les mêmes et D. Tollet; III, 1978, J.-P. Genet et D. Tollet avec M.-L. Pelus et F. Micheau; III-IV [*recte* IV-V], 1979-1980, J.-P. Genet, D. Tollet avec M. Kaplan et A. Guerreau; V [*recte* VI], 1985 pour 1981 et 1982, D. Tollet, M.-L. Pelus et J.-C. Hocquet).

^{21 –} B. Guenée, *L'Occident aux xiv^e et xi^e siècles. Les États*, Paris, 1971 ; nombreuses rééditions depuis.

^{22 –} B. Guenée, *La Culture historique de l'Occident médiéval*, Paris, 1980.

^{23 -} E. H. Kantorowicz, Les Deux Corps du roi, Paris, 1986 (1958).

(l'État), ancrée profondément dans le social et l'économique (le féodalisme), étroitement liée à l'étude des acteurs sociaux (la prosopographie) et à l'histoire culturelle.

La prosopographie et l'histoire culturelle sont-elles si étroitement liées à l'histoire politique ?

Il faudrait ajouter là une troisième composante, l'apparition et l'essor de l'informatique, qui permet de renouveler complètement la pratique de la prosopographie comme celle de l'histoire culturelle. La liaison entre l'histoire politique au sens large et l'histoire des savoirs, disons l'histoire intellectuelle, à travers l'histoire des mentalités, m'apparaît en effet fondamentale: pour comprendre les mentalités politiques anglaises, il faut passer de Fortescue et de la Common Law et de ses pratiques à la théologie, qui inspire et informe aussi bien des œuvres visant un large public comme le Piers Plowman de Langland 24 que celle des grands intellectuels ecclésiastiques de la période, Ockham, Burley, Fitzralph ou Wyclif. La doctrine du dominium, celles de la prédestination et du libre arbitre ont ainsi des conséquences directes sur les débats du Parlement, mais ces cheminements au plus profond des cœurs et des consciences ne se découvrent pas aisément et impliquent une étude en profondeur des concepts, des doctrines et des savoirs. La nécessité de lier l'histoire du politique à la fois à celle des savoirs et à celle des pratiques culturelles (dans la lignée des travaux de Jack Goody ²⁵, d'Alexander Murray ²⁶, de Brian Stock ²⁷ et de Michael Clanchy 28) s'est donc naturellement retrouvée au premier plan des programmes de Genèse de l'État moderne ²⁹, à travers notamment la conférence organisée en 1984 à l'École française de Rome sur « Culture et Idéologie dans la genèse de l'État moderne » 30. Grâce à l'informatique, il est possible d'entreprendre l'étude du vocabulaire politique à travers l'analyse quantitative du lexique. Dans les années 1970, c'était aussi l'une des préoccupations de Claude Gauvard³¹, même si son intérêt devait se porter ensuite sur les sources judiciaires et les ordonnances plus que sur les textes politiques proprement dits. Avec des outils informatiques relativement simples à manier, l'historien peut maintenant accéder directement à l'étude du langage, par des études de lexicologie, de sémantique et la statistique lexicale va nous permettre d'aborder un problème fondamental, celui de la naissance de la langue politique.

L'essor de l'informatique donne aussi la possibilité de faire à nouveau de la prosopographie (méthode qui faisait d'ailleurs aussi partie du champ des préoccupations d'Édouard Perroy) l'un des piliers méthodologiques de l'histoire politique. Françoise Autrand ³², Alain Demurger ³³, Hélène Millet ³⁴ et Élisabeth Mornet ³⁵ travaillaient tous à la Sorbonne avec cette méthode dans les années 1970, et cette approche reste

24 – Cette double préoccupation de la réception des textes et de leur rapport avec le public d'une part, et de leur contenu conceptuel se retrouve excellement exprimée dans les travaux de Janet Coleman, Piers Plowman and the Moderni, Rome, 1981, et English Literature in History. 1350-1400. Medieval Readers and Writers, Londres, 1981.

25 – J. Goody, *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, 1969; en français, *La Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, 1986.

26 - A. Murray, Reason and Society in the Middle Ages, Oxford, 1978.
27 - B. Stock, The Implications of Litteracy. Written Language and Models of Interpretation in the Eleventh and Twelfth Centuries, Prince-

28 – M. T. Clanchy, From Memory to Written Record. England 1066-1307, Londres, 1979.

ton, 1983.

29 – J'ai essayé de réunir, dans un article intitulé « Une révolution culturelle au Moyen Age? », Le Débat. 14, 1981, des ouvrages aussi différents que, outre ceux de Bernard Guenée et de Michael Clanchy déjà cités, G. de Lagarde, La Naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age, Louvain, 5 vol., 1956-1963; G. Leff, The Dissolution of the Medieval Outlook. An Essay on Intellectual and Spiritual Change in the Fourteenth Century, New York, 1976; A. Murray, Reason and Society in the Middle Ages, Oxford, 1978; et J. R. Strayer, Les Origines médiévales de l'État moderne, Paris, 1979 (où pourtant le syntagme « État moderne » est entendu dans un sens tout différent). Tous, à des degrés divers, ont joué un rôle dans « la genèse de la genèse », si j'ose dire.

30 – Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne, Rome, collection de l'École française de Rome, 82, 1985.

31 – Cf. note 2. Elle a participé à l'équipe n° 17 de l'ATP, - Genèse de l'État moderne \cdot .

32 – F. Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'État. Les gens du Parlement de Paris 1345-1454*, Paris 1981. Françoise Autrand à organisé l'une des cinq conférences préliminaires (F. Autrand [éd.], *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Paris, 1986) et dirigé l'équipe n° 33 de l'ATP, «Genèse de l'État moderne»; elle à aussi participé à *Origins of the Modern State* dans le cadre de l'atelier dirigé par Philippe Contamine.

33 – Cf. en particulier A. Demurger, «Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et des sénéchaux », Francia, VI, 1078, p. 151-298 ; «Carrières normandes : les vicomtes (1350-1450) », in J.-P. Genet (éd.), L'État moderne et les élites..., op. cit., p. 97-110. Alain Demurger a dirigé l'équipe n° 29 de «Genèse de l'État moderne ».

34 – H. Millet, Les Chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412, Rome, collection de l'École française de Rome, 56, 1982; Hélène Millet a dirigé l'équipe n° 1 de l'ATP, «Genèse de l'État moderne « et a édité, avec la collaboration d'Élisabeth Mornet, l'ouvrage qui synthétise les travaux de cette équipe, I Canonici al servizio dello Stato in Europa, secoli xiii-xvi, Ferrare, 1992; elle a aussi participé à Origins of the Modern State dans le cadre de l'atelier dirigé par Wolfgang Reinhard. Depuis, elle a fondé une grande entreprise prosopographique, les Fasti ecclesiae gallicanae.

35 – Cf. par exemple E. Mornet, • *Pauperes scholares*. Essai sur la condition matérielle des étudiants dans les universités aux xiv^e et xv^e siècles •, *Le Moyen Age*. LXXXIV, 1978, p. 53-102; • Le voyage d'étude des jeunes

pour moi indispensable à toute connaissance sérieuse de l'histoire de l'État : on l'a donc retrouvée tout naturellement au premier plan des deux programmes successifs, cette option étant d'ailleurs soutenue dans le programme européen par d'autres historiens, allemands notamment, Wolfgang Reinhard ³⁶, Wolfgang Weber ³⁷ et Neithard Bulst ³⁸ en tête.

Concrètement, c'est la création d'une équipe de recherche au CNRS (maintenant devenue l'UMR 9963 dirigée par Ezio Ornato) d'abord vouée au développement des méthodologies prosopographiques et lexicologiques, qui a été le tremplin vers la création de l'activité thématique programmée (ATP) « Genèse » au CNRS en 1984-1986, puis *Origins of the Modern State* à la Fondation européenne de la science en 1989-1992.

Comment ces deux programmes ont-ils vu le jour?

En 1983, le CNRS (comme d'autres organismes) s'intéressait à l'État. Maurice Godelier, alors directeur des sciences de l'homme et de la société au CNRS m'a suggéré - comme à d'autres - de faire une proposition: cette proposition a été retenue, sans doute parce qu'elle reposait sur une problématique longuement mûrie depuis plusieurs années, et qu'elle était nourrie par le renouveau de l'histoire politique en France, illustré par les travaux de Bernard Guenée et de ses disciples. Le programme, longuement discuté au cours d'une réunion de travail à Gif-sur-Yvette, clairement délimité à l'issue d'un cycle de cinq colloques préliminaires, tous publiés aujourd'hui, piloté par un comité composé pour moitié de membres des sections d'histoire médiévale et d'histoire moderne du comité national et présidé par Bernard Chevalier, a été organisé sous la forme d'une ATP. L'essentiel des crédits fut distribué aux vingt-huit équipes sélectionnées parmi celles qui avaient répondu à l'appel d'offre public, une petite partie étant conservée à l'échelon central pour organiser pendant les quatre années de l'activité un colloque sur l'un des sujets centraux du programme, le dernier des quatre devant servir à tirer les conclusions générales et celles du travail des équipes. C'est dans les rapports et les travaux de ces dernières que se lisent en réalité les effets du programme. Malheureusement, les institutions scientifiques de la France étant ce qu'elles sont, le programme a été interrompu en 1986. Il n'était pas spécialement visé, mais le CNRS entendait mettre fin aux ATP. Quelques moyens permirent de tenir les tables rondes prévues pour 1987, tandis que pour le colloque de Rome en 1988, le directeur de l'École française de Rome, Charles Piétri, accorda une aide décisive 39.

Cependant, vu l'intérêt du programme, le directeur des sciences de l'homme et de la société, Jacques Lautman, m'a poussé à le proposer au comité permanent pour les humanités de la Fondation européenne de la science, qui, en suivant ses propres procédures, et après l'avoir fait étudier et profondément remanier par un Planning Committee, décidait finalement de l'organiser comme une activité additionnelle, sous la présidence de Wim Blockmans, et sous la conduite d'un Steering Committee international expérimenté. Le programme, après avoir été testé par une année probatoire, démarrait donc en 1989 pour quatre ans (jusqu'à fin 1992 donc) sur une problématique reformulée et sur une structure nouvelle, reposant sur sept équipes, chacune chargée de la rédaction d'un livre sous la houlette d'un team-leader. Les sept équipes devaient se réunir deux fois toutes ensemble (ce fut à Rome d'abord, à l'instigation de Charles Piétri, et pour finir à Lisbonne, grâce à l'invitation du professeur Borges de Macedo) et quatre fois séparément pour mener à bien ce projet ambitieux.

Quelles inflexions le programme européen a-t-il apportées par rapport au programme français?

Il était évident que le cadre national ne convenait pas à l'organisation d'un programme de recherche véritablement comparatif. Le programme européen a donc été considérablement infléchi par rapport au programme français initial. Dans le plan de travail rédigé en commun avec Wim Blockmans et le secrétaire du Standing Committee for the Humanities de la Fonda-

nobles danois du xive siècle à la Réforme «, Journal des savants, 1983, p. 287-318; «Préliminaires à une prosopographie du haut clergé scandinave : le chapitre cathédral de Roskilde 1367-1493 «, in N. Bulst et J.-P. Genet (éds), Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosoprography, Kalamazoo, 1986, p. 139-162; «Age et pouvoir dans la noblesse danoise (vers 1360-vers 1570) «, Journal des savants, 1988, p. 119-154; «Fiabilité et incertitudes de la prosopographie d'une élite sociale et intellectuelle : évêques et chanoines scandinaves à la fin du Moyen Age », in J.-P. Genet (éd.), L'État moderne et les élites..., op. cit., p. 277-290. Elle a participé à l'équipe n°1 de l'ATP, «Genèse de l'État moderne ».

^{36 -} Cf. note 46.

^{37 –} Cf. W. Weber, Priester der Klio. Historisch-sozialwissenschaftliche Studien zur Herkunft und Karriere deutscher Historiker und zur Geschichte der Geschichtswissenschaft 1800-1970. Francfort-Berne-New York, 1984.

^{38 –} Cf. note 45. En collaboration avec Neithard Bulst, nous avons organisé une conférence à Bielefeld en 1982 : N. Bulst et J.-P. Genet, *Medieval Lives, op. cit.*

^{39 –} En finançant et en publiant la septième conférence du programme, *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*, Rome, collection de l'École française de Rome, 147, 1991.

tion européenne de la science, Christophe Muhlberg 40, aucune définition de l'État moderne n'est introduite. même si la place accordée à la guerre et à la fiscalité (et donc à la base matérielle du développement de l'État) 41 montre que la définition utilisée dans le cadre de l'ATP du CNRS et dont j'ai donné tout à l'heure une version plus développée demeure sous-jacente. En lieu et place d'une définition, il y a plutôt une sorte de description, très wébérienne, mais historiquement inattaquable : «Les États modernes sont caractérisés par la dépersonnalisation de la souveraineté; le prince peut encore disposer d'un pouvoir considérable, mais ce pouvoir n'est exercé que par l'intermédiaire de ses officiers et de bureaucrates [terme éminemment wébérien] qui appliquent des normes indépendantes de la volonté personnelle du prince. Un niveau suffisant de concentration du capital et la capacité d'imposer son pouvoir par la force et la violence doivent être considérés comme des conditions préalables nécessaires à la réalisation de ce degré d'organisation étatique » 42.

Dans l'énoncé même des titres des sept ateliers, on s'aperçoit cependant que trois aspects ont été considérablement approfondis dans le programme européen par rapport au programme français. Et d'abord, le rôle du droit et de la justice 43 auquel est consacré un atelier à part entière, mais qui est également présent de manière diffuse dans plusieurs autres ateliers. Ensuite, les réticences des historiens allemands, hollandais, italiens notamment contre ce qui a été perçu comme une sorte de modèle unique de l'État ont abouti à insister sur le rôle des autorités locales (urbaines notamment) ou régionales antérieures à l'essor de l'État moderne. Ainsi, le programme précise : «L'histoire des États a été influencée par les traditions nationales de recherche plus que d'autres champs de la recherche... L'horizon d'une telle histoire s'est limité, jusqu'à une date très récente, au développement des seuls États qui ont effectivement existé jusqu'au siècle dernier, en négligeant les voies alternatives de développement - par exemple, les vieux États régionaux d'Allemagne et d'Italie, les fédérations des Pays-Bas et de Suisse, et les identités régionales préservées jusqu'à aujourd'hui au sein même des grands États-nations » 44.

Un troisième aspect, enfin, peut être considéré comme une véritable addition. Au départ, nous pensions, avec Wim Blockmans, qu'un atelier pourrait être consacré aux problèmes de la représentation et aux assemblées représentatives. Mais la discussion a fait évoluer nos positions. Tout d'abord, les assemblées et tous les problèmes qu'elles posent sont, sinon bien

connus, du moins bien étudiés, grâce aux travaux de la commission pour l'histoire des assemblées d'État ⁴⁵. Ensuite, Wolfgang Reinhard, fort de sa propre expérience romaine ⁴⁶, a refusé d'enfermer son atelier dans la perspective étroitement wébérienne de l'étude de la bureaucratisation et du monde des officiers pour travailler sur un concept plus large, enraciné dans l'histoire sociale plus que dans les traditions de l'histoire politique, celui des «élites du pouvoir», tout en laissant l'aspect méthodologique (la prosopographie) à une conférence ponctuelle: les membres des assemblées représentatives faisaient partie de ces élites ⁴⁷. Enfin, et

^{40 –} W. Blockmans, J.-P. Genet et C. Muhlberg, «The Origins of the Modern State. Additional Activity of the European Science Foundation», *in* J.-P. Genet (éd.), *L'État moderne, op. cit.*, p. 285-304.

^{41 –} Richard Bonney, responsable de l'atelier sur les systèmes économiques et les finances de l'État, a eu l'idée de doubler le travail de son atelier par la constitution d'une base de données informatisée, *The European State Finance Database*, développée à l'université de Leicester avec un financement du Social Science Research Council. On peut avoir de plus amples informations sur cet outil de travail en le contactant par le courrier électronique, «bon@leicester.ac.uk»; par ailleurs, l'un des membres du Standing Committee, qui a participé aux travaux de cet atelier, a publié de son côté un ouvrage très important sur la fiscalité de la Castille, M. A. Ladero Quesada, *Fiscalidad y poder real en Castilla (1252-1369)*, Madrid, 1993: signalons enfin l'important ouvrage de M. Sanchez Martinez (éd.), *Estudios sobre renta, fiscalidad y finanzas en la Cataluna bajomedieval*, Barcelona, 1993.

^{42 -} Ibid., p. 285.

^{43 –} Il n'avait pas été oublié dans le programme français, puisque le problème du droit avait été partiellement abordé dans l'une des conférences de 1984, celle d'Aix-en-Provence (N. Coulet et J.-P. Genet [éd.], L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État, Paris, 1990, avec les interventions de Michel Villey, Pierre-François Moreau, Albert Rigaudière, Gérard Giordanengo, Jean Gaudemet et Blandine Barret-Kriegel) et dans celle de Rome en 1987 (Théologie et droit dans la science politique de l'État..., op. cit., avec les communications de Allan Harding, Diego Quaglioni, Jacques Krynen, Yann Thomas, Wolfgang Mager, Frank Tinland, notamment); deux des équipes financées par l'ATP, celles que dirigeaient Michel Villey (n° 37) et André Gouron (n° 16) se consacraient au droit : cf. A. Gouron et A. Rigaudière, Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État, Montpellier, Publications de la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, 2, 1988. Mais il est vrai que le plan de travail du groupe animé par Antonio Padoa-Schioppa est beaucoup plus systématique.

^{44 -} J.-P. Genet (éd.), *L'État moderne*, op. cit., p. 286.

^{45 –} La commission publie une revue annuelle, *Parliaments, Estates and Representations*. En outre, l'un des trous noirs de nos connaissances sur l'histoire des assemblées représentatives a été récemment éclairé: N. Bulst, *Die Französischen Generalstände von 1468 und 1484. Prosopographische Untersuchungen zu den Delegierten*, Sigmaringen, 1992. Signalons également à ce propos A. De Sousa, *As Cortes Medievais Portuguesas (1385-1490)*, 2 vol., Porto, 1990.

^{46 –} W. Reinhard, Papstfinanz und Nepotismus unter Paul V., 1605-1621, Stuttgart, 1974 et Freunde und Kreaturen. • Verflechtung • als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600, Munich, 1979.

^{47 –} N. Bulst, - Les dirigeants, les institutions représentatives et leurs membres : élites du pouvoir ou partenaires? -, *in* W. Reinhard (éd.), *Les Élites du pouvoir..., op. cit.*, p. 53-76.

surtout, Peter Blickle ⁴⁸ a proposé à son groupe un programme largement influencé par ses propres réflexions en l'organisant autour de trois concepts heuristiques, « représentation », « résistance » et « communauté », déplaçant l'objectif des assemblées d'État vers l'homme du commun, le bourgeois, le paysan, le sujet (*Untertan*), en se rattachant à une triple tradition, celle d'Otto Gierke, de Ferdinand Tönnies et de Karl Mannheim. Au fond, sa perspective permettait de voir comment l'État évoluait sous la poussée de la base, des sujets, au lieu d'apparaître seulement mû par le haut, par l'initiative des puissants. Le programme français a ainsi été incontestablement approfondi.

Le problème de l'individualisation n'est-il pas l'un des thèmes majeurs du nouveau programme?

En effet, mais il est issu des conclusions mêmes de l'ATP 49 et un atelier, dirigé par Janet Coleman, lui a été entièrement consacré. Dans un effort sans précédent pour faire converger les approches intellectuelles, philosophiques, juridiques, politiques, religieuses dans une perspective de très long terme (c'est le volume qui a la plus grande amplitude chronologique, des sagas scandinaves aux réflexions de Tocqueville) sur un objet unique, le processus de définition de l'individu comme entité de base de la société politique européenne à travers l'évolution de l'État moderne, le volume retrace la naissance du sujet/citoyen dans toutes ses dimensions, car précisément l'usage de l'adjectif « politique » pris isolément serait ici absurde. Cette dernière remarque illustre bien le fait - sur lequel nous allons revenir que les travaux de ces deux programmes ne peuvent plus être enfermés dans l'appellation classique d'« histoire politique »...

Les options du programme vont-elles influer sur l'histoire de l'État en général?

L'histoire de l'État n'a de sens que si elle s'abolit dans une histoire des pouvoirs: le pouvoir politique n'est pas, il s'en faut, le seul qui s'exerce sur les hommes dans les sociétés antérieures à la révolution industrielle. Si, d'une certaine façon, il les résume et les subsume à la fois – nous revenons encore à Marx – d'autres pouvoirs, tantôt plus brutalement, tantôt plus subtilement, s'exercent aussi sur les hommes. Anthropologues et sociologues se sont, depuis quelques années, beaucoup préoccupés du concept de pouvoir. Récemment, les sociologues anglo-saxons ont remis en cause les analyses du concept de pouvoir de Marx et de Weber comme non applicables à ces sociétés anciennes, parce

que ces analyses ne mettaient en jeu que trois niveaux : la classe (économique), le statut (idéologique) et le parti (politique). Michael Mann 50 distingue au contraire quatre types de sources de pouvoir, économiques, idéologiques, militaires et politiques, et Anthony Giddens 51 quatre types d'institutions de pouvoir : l'ordre symbolique et les modes de discours, les institutions économiques, le droit et les modes de sanction et de répression, et enfin les institutions politiques. Mais ces classifications ne sont pas non plus totalement satisfaisantes: donner au «pouvoir» militaire une sorte d'autonomie par rapport aux autres ne me paraît pas une amélioration par rapport à Marx, tandis que le lien entre le droit et les modes sinon de sanction, du moins de répression, est loin d'être évident pour un médiéviste, par exemple, mais l'intérêt d'une classification est plus heuristique que descriptif et c'est dans la pratique de la recherche historique, qu'il faudrait pouvoir juger, concrètement, de la validité de ces classifications. Il me semble que la faiblesse la plus grave des deux classifications prises ici en exemple est de supposer acquise une autonomie du politique alors que le politique n'acquiert une relative autonomie que dans les sociétés à cité ou à État « moderne » ⁵² : le politique est une lente et difficile appropriation, et il n'existe que s'il y a une société politique, ce que, par exemple, la société féodale du xe et xi^e siècle ne me paraît pas être.

La matrice féodale de l'État moderne nous met ici sur la voie : l'essentiel est la domination du seigneur, et

^{48 –} Cf. notamment P. Blickle, Landschaften im Alten Reich: Die staatliche Funktion des gemeinen Mannes in Oberdeutschland, Munich, 1973; Deutsche Untertanen: Ein Widerspruch, Munich, 1981; Die Revolution von 1525, Munich-Vienne, 1985; Gemeindereformation: Die Menschen des 16. Jahrhunderts auf dem Weg zum Heil, Munich, 1985; Unruhen in der ständischen Gesellschaft, 1300-1800, Munich, 1988; Reformation und kommunaler Geist. Die Antwort der Theologen auf den Verfassungswandel im Spätmittelalter, Munich, 1996, ainsi qu'un recueil qu'il a édité, Landgemeinde und Stadtgemeinde in Mitteleuropa. Ein struktureller Vergleich, Munich, 1991.

^{49 –} J.-P. Genet, -L'État moderne: un modèle opératoire? , in J.-P. Genet, *L'État moderne: genèse..., op. cit.*, p. 261-281, spécialement p. 272-274.

^{50 –} M. Mann, *The Sources of Social Power*, t. I, Cambridge, 1986, p. 11. 51 – A. Giddens, *A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Londres, 1981.

^{52 –} Je laisse ici de côté le problème de l'État romain, auquel nous voudrions, avec Claude Nicolet, consacrer prochainement un colloque ou une table ronde dans le double but d'examiner le rôle direct et indirect du modèle romain, et de préciser la position de Rome par rapport au type de l'État moderne : l'une des difficultés est que l'État romain est passé par plusieurs phases, dont l'une est clairement celle de la cité antique, mais que tout en étant très proche, il ne me paraît jamais être devenu un État moderne.

le même ensemble de termes (dominus, dominium, etc.) exprime une variété de pouvoirs allant du spirituel au politique en passant par l'économique et le social; ces mêmes termes passent de la sphère du seigneurial (dans le double sens des rapports féodo-vassaliques et de la seigneurie rurale) à celle de la monarchie, de l'État et du politique. Il me semble que c'est donc à travers l'étude de la société politique, c'est-à-dire de tous les hommes qui, à un degré et selon des formes quelconques, entrent dans un rapport de pouvoir et de forces avec la nouvelle structure proprement politique de l'État moderne, que l'on peut atteindre cette réalité extrêmement complexe des pouvoirs multiformes qui pèsent sur les hommes. Ce faisant, il est inévitable que l'on soit amené à reprendre le problème des bases matérielles de l'État moderne : l'étude des systèmes économiques et financiers était évidemment un préalable nécessaire, mais il y a entre les deux volumes dirigés respectivement par Richard Bonney et Peter Blickle un gouffre qu'il faut assurément songer à explorer; à ma connaissance, seule l'historiographie anglaise s'y est sérieusement attaquée (mais, d'une certaine façon, tant par la documentation qu'elle offre que par la construction méthodique et largement décrétée d'en haut, sinon par le roi du moins par un groupe social restreint, l'articulation seigneurie-monarchie-droit est en Angleterre plus facile d'accès qu'ailleurs). Enfin, l'évolution de la société politique dans le cadre de l'État moderne ouvre une nouvelle approche du problème de l'individualisation, à travers l'étude des modes de représentation d'une part, du système de communication de l'autre : c'est cette fois un autre gouffre, celui qui sépare les volumes dirigés respectivement par Janet Coleman et par Allan Ellenius qu'il s'agira d'explorer. Sur ces trois points essentiels où aucun des deux programmes n'est allé assez loin, beaucoup est à faire; encore faudra-t-il respecter les impératifs dont « Genèse » me paraît avoir démontré le bien-fondé: la méthode comparative d'une part, la volonté d'observer le long terme de l'autre.

Qu'est-ce que la « société politique » au sens où vous l'entendez, et comment fonctionne-t-elle?

Sortons de l'abstraction des concepts et prenons un exemple, l'Angleterre. Le point de départ de toute recherche est, de toute évidence, la Grande Charte de 1215 ⁵³: on l'a démontré depuis longtemps, c'est un document tout à fait féodal dans son contenu, même s'il a rapidement pris une autre valeur aux yeux des Anglais ⁵⁴. Deux remarques essentielles cependant: la

charte est la conséquence logique de l'action de la monarchie féodale depuis les grandes réformes juridiques d'Henri II; ensuite, elle porte directement sur deux points essentiels pour l'essor d'un «État moderne » : le droit de propriété (en l'occurrence surtout des barons, mais par extension de tous les hommes libres), renforcé par la limitation de l'arbitraire royal, et d'autre part le concept de « communauté du royaume ». Concept encore vide en 1215 : dans la pratique, il ne correspond qu'à la communauté des barons (les tenants in chief féodaux), et encore, seulement des plus grands d'entre eux. Le xiiie siècle voit la lente maturation du concept, à travers surtout les crises du règne d'Henri III et en particulier la tentative de gouvernement parlementaire à l'époque de Simon de Montfort 55. D'où la mise en place assez facile, au moment de la systématisation de la fiscalité publique par Édouard I^{er}, du Parlement ⁵⁶. Tout cela est maintenant à peu près bien connu.

Par contre, le nœud qu'il faut encore dénouer pour bien comprendre ce qu'est une société politique peut être décrit, de façon hypothétique, à peu près ainsi. Les réformes judiciaires d'Henri II ont donné, de fait, la possibilité à tout homme libre (en réalité, de rang et de moyens suffisants; mais avec le temps, cela va effectivement concerner tous les libres) d'avoir accès aux tribunaux royaux, pratiquant la Common Law; en clair, cela veut dire que l'on peut faire passer à peu près n'importe quelle affaire d'un tribunal seigneurial (féodal) à un tribunal royal ⁵⁷. Tout ce qui concerne la transmission, par achat, échange, dévolution ou héritage de la terre – c'est-à-dire la base matérielle à la fois du pouvoir de l'aristocratie et de son statut privilégié dépend désormais d'un droit national, et rapidement, en l'espace d'un siècle, un corps de professionnels du droit se forme. En même temps, la pratique de l'inféodation se raréfie, pour finalement être interdite à la fin du xiii^e siècle. Cette transformation radicale est contemporaine de toute une série de crises «politiques» (révolte des barons contre Jean sans Terre, guerres

^{53 –} J. C. Holt, *Magna Carta*, 2^e éd., Cambridge, 1992, surtout p. 267-296.

^{54 -} A. Pallister, Magna Carta. The Heritage of Liberty, Oxford, 1971.

^{55 –} J. R. Maddicott, *Simon de Montfort*, Cambridge, 1994; cf. aussi D. A. Carpenter, - Simon de Montfort: The First Leader of a Political Movement in English History -, *History*, LXXVII, 1991, p. 3-23.

^{56 -} M. Prestwich, Edward I, Londres, 1988.

^{57 –} P. Brand, *The Origins of the Legal Profession*, Oxford, 1992; J. Hudson, *The Formation of the English Common Law. Law and Society in England from the Norman Conquest to Magna Carta*, Londres, 1996.

baronniales du règne d'Henri III et gouvernement de Montfort, crise de 1297, crise des Ordainers, etc.) qui aboutissent à la mise en place et à la stabilisation (dans sa composition) du Parlement comme institution de gestion de ces crises et, en même temps, de la fiscalité et de la législation (les statuts pris en Parlement devenant de plus en plus importants). Enfin, cette évolution est contemporaine – et là, ce que j'avance est beaucoup plus hypothétique – de la formalisation de la seigneurie anglaise sur le modèle continental par l'intermédiaire de la création du servage – processus dans lequel la catégorie émergente des professionnels du droit joue un rôle non négligeable ⁵⁸. Ces trois ordres de phénomènes me paraissent indissolublement liés.

On se représentera mieux cette société comme une série de cercles. Il y a le roi et son entourage, sa Cour (car, n'en déplaise à Elias, ce n'est pas Louis XIV qui a inventé la Cour!), ses agents. Il y a ses tenants en chef, barons laïcs et barons ecclésiastiques (en Angleterre, tous les évêques, une trentaine d'abbés et de prieurs) et leur entourage immédiat. Ensuite, on trouve tous ceux qui interviennent à des degrés divers dans les affaires publiques à l'instigation de la Couronne : tous les chevaliers et ceux qui, comme eux, reçoivent des commissions royales. Puis il y a tous ces hommes libres qui participent aux activités des assemblées des comtés, et notamment aux élections organisées pour désigner les représentants du comté en Parlement. Même chose dans les villes (les boroughs): toute l'oligarchie qui, participant à la gestion municipale, reçoit les commissions du roi ou de son représentant, le shérif, et, par extension, ceux qui les élisent. Cercle suivant : tous ceux qui sont amenés à faire appel à la justice royale. Et, cercle ultime, tous ceux qui sont affectés par l'administration et, à partir du moment où elle existe, la fiscalité publique : c'est-à-dire tout le monde. On le voit, la notion de société politique est complexe, parce que tous n'en sont pas membres au même titre et n'y ont pas la même importance. Mais elle est complexe aussi pour une autre raison, c'est que cette société politique n'est pas structurée politiquement.

Ce qui nous fait rester, jusqu'au début du xvic siècle, au cœur du problème du féodalisme : l'État moderne, au moins dans sa première phase, pourrait être décrit comme un féodalisme d'État (terme préférable à celui de féodalité bâtarde). En effet, les liens d'homme à homme continuent à faire fonctionner cette société, sauf que l'élément moteur n'est plus le fief ou, plus généralement, l'accès à la terre. C'est à la fois l'argent (le terme *fee* en anglais, de façon éclairante, veut dire à

la fois «fief» et «salaire ou pension») qui remplace donc la terre, et la protection, que les textes du xive et du xve siècle décrivent selon les cas, car il s'agit de phénomènes différents, par good lordship et par maintenance. C'est là que se trouvent les clés de la mise en place du système, car on voit mal comment l'aristocratie guerrière féodale aurait toléré cet essor des institutions royales, parlementaires et fiscales si elle n'y avait pas eu un intérêt. Son intérêt est au moins triple : premier intérêt, grâce aux tribunaux royaux et à la Common Law (et bien sûr aux juristes), pouvoir se libérer des contraintes du féodalisme strict pour développer des stratégies de dévolution des biens héréditaires, qui permettent de préserver d'abord et au mieux les intérêts du lignage, ensuite, et subsidiairement, de donner au détenteur quelques libertés dans le choix de ses héritiers. Deuxième intérêt, continuer à se construire des clientèles (j'emploie le terme de façon neutre : il recouvre ici la clientèle au sens strict, la retenue anglaise, le parti, l'alliance, etc.) sans se départir de ses terres, par de l'argent, par des postes lucratifs, etc. Troisième intérêt, qui conditionne en partie les deux premiers, possibilité d'accéder au contrôle des institutions publiques par le biais du patronage royal, d'une part en faisant financer sa clientèle (pensions, salaires, postes) par le revenu de l'impôt, et d'autre part en pesant par sa force ou son influence sur les décisions des tribunaux royaux. Ce «féodalisme d'État », en outre, n'intéresse plus la seule classe des propriétaires terriens militaires: deux groupes y jouent, directement, un rôle essentiel. Le premier est celui des professionnels du droit, dans la mesure où la justice royale est devenue la garante de la reproduction sociale, en contrôlant, à travers ses différentes instances, les querelles nées des transmissions héréditaires ou des transferts de terres et de biens au sein des classes possédantes. Le second est celui des marchands: non seulement ils sont susceptibles de participer au Parlement en tant que représentant des villes, mais encore leur participation active - le plus souvent sous forme de syndicats ou d'associations - conditionne le bon fonctionnement de la fiscalité, soit par des avances sur la fiscalité directe ou indirecte, soit par leur rôle dans la commercialisation de la laine, l'une des sources majeures des revenus douaniers.

^{58 –} P. R. Hyams, Kings, Lords and Peasants in Medieval England: The Common Law of Villeinage in the Twelfth and Thirteenth Centuries, Oxford, 1980.

Cette analyse n'est-elle pas trop strictement anglaise?

Ce schéma doit être développé de façon comparative ⁵⁹. Le problème est que sur des points essentiels, notamment le fonctionnement réel des transmissions héréditaires, nous sommes encore très loin de disposer d'un savoir suffisant (et la France n'est pas la mieux servie, à cause de son étendue et de la variété de ses coutumes). Moins peut-être que sur des aspects plus évidents, comme le droit constitutionnel ou la législation, une meilleure connaissance du fonctionnement et du rôle social de la justice est une priorité pour les historiens. En tout cas, une chose est sûre, l'analyse de la société politique qui précède nous renvoie à la connaissance du mode de production féodal dans sa phase transitionnelle 60, des évolutions de la production et de la consommation proprement dits aux rapports sociaux entre les hommes, problème au fond identique, au moins pour la période du xille au début du xvii^e siècle, à celui des bases matérielles de l'État moderne.

La crise de l'histoire économique n'est-elle pas un obstacle?

Tout se passe en effet comme si le renouveau de l'histoire politique se faisait au détriment de l'histoire économique et sociale, asséchant le seul terreau sur lequel pourrait pousser cette histoire des pouvoirs que j'appelle quant à moi de mes vœux. Le rythme de développement de l'État, le niveau des ponctions et des redistributions matérielles – car elles ne sont pas seulement financières –, qu'il opère, le rôle et l'importance tant économique que politique des monnaies, les rapports d'exploitation, qui bénéficient aux membres de la société politique et leur position par rapport aux moyens de production, voilà autant de problèmes qui ne peuvent être compris si l'histoire du politique n'est pas fermement ancrée dans une histoire de la civilisation matérielle, pour employer le terme de Fernand Braudel, de ses crises et de ses transformations. La mesure comparative du poids du prélèvement seigneurial et de celui de l'État, la façon dont ils se légitiment l'un l'autre par l'intervention de la justice, et pour celle-ci, les rapports des justices seigneuriales et des justices de l'État, voilà autant de questions qui nous ramènent encore au problème du féodalisme. d'autant que la liaison génétique entre féodalisme et Etat moderne me paraît difficilement contestable, on l'aura compris en lisant ce qui précède. J'espère que cette voie, où les chercheurs anglais et ibériques s'illustrent aujourd'hui plus particulièrement, sera bientôt suivie par d'autres.

Quels peuvent être les apports de l'histoire de l'État?

La mode pousse à l'histoire récit, les nostalgies nous entraînent vers l'histoire du quotidien ou l'histoire locale. Les biographies – genre honni par les fondateurs de l'école des Annales - ont ouvert aux historiens un accès flatteur et lucratif au grand public. L'histoire de l'État est sévère; elle oblige à plonger dans les comptes et les arcanes des bureaucraties médiévales et modernes, à reconstituer les carrières, les liens de patronage, d'amitié et de fidélité, toutes notions d'ailleurs problématiques et requérant une analyse délicate. Elle oblige, si l'on suit les priorités définies ici, à relier ces informations, d'une part, à une étude renouvelée des conjonctures et des flux de production et de prélèvement et, d'autre part, à interroger avec insistance des documents et des textes qui exigent, les uns une connaissance approfondie de la théologie et de la philosophie, les autres la maîtrise des concepts et des pratiques tant de la « nouvelle » (mot aussi ambigu que « moderne », au reste) histoire littéraire que de l'anthropologie. Pour traiter toutes ces données avec la rigueur scientifique nécessaire, il faut utiliser l'ordinateur et toutes les méthodes auxquelles il donne accès, de l'analyse des données et des statistiques à la linguistique et à la lexicologie en passant par l'analyse spatiale. Un tel programme de travail est lourd et suppose de surcroît le changement de bien des habitudes dans la formation des historiens.

Mais les historiens ne font pas, comme certains se sont plu à l'affirmer, de l'histoire seulement pour leur plaisir. Quand dix nouvelles Bosnie sont sur le point de voir leurs populations meurtries au nom d'« États » hâtivement proclamés, quand les vieilles nations d'Europe sont sur le point d'entrer dans une nouvelle structure politique sans que pratiquement aucun de leurs régimes, pour démocratiques qu'ils soient, ne leur ait permis d'exprimer par un vote directement et clairement exprimé un choix qui remette en cause le principe même de la souveraineté populaire, quand l'effondrement d'États sans racines nés de la décolonisation

^{59 –} Une tentative remarquable est celle de R.W. Kaeuper, *Guerre, justice et ordre public*, Paris, 1994, que j'ai tenu à traduire à l'invitation de Bernard Guenée, car cette comparaison entre France et Angleterre illustre bien ce qu'apporte la méthode comparative.

^{60 –} Le terme fait allusion aux débats qui ont agité la communauté des historiens, le débat Dobbs-Hilton-Sweezy (cf. M. Dobb et P. Sweezy, Du féodalisme au capitalisme: problèmes de la transition, Paris, 1976 [1956]), et le débat autour des thèses de Robert Brenner (cf. T. H. Aston et C. H. E. Philpin, The Brenner Debate. Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe, Cambridge, 1985).

jette sur les routes des centaines de milliers de malheureux ou rouvre tout simplement l'ère des pires luttes tribales, quand la crise des valeurs religieuses et des identités nationales ou religieuses, et les bouleversements du système de communication transforment de fond en comble les représentations et les mentalités individuelles, qui, en définitive, donnaient leur cohésion aux États, alors les scientifiques doivent à la société à laquelle ils appartiennent des réponses. Et l'historien, devant ces questions, est le seul à pouvoir, et donc à devoir, redonner à tous ces problèmes aigus du moment leurs racines, leur profondeur chronologique, la mesure diachronique de leur temps que l'actuel écrase et obscurcit; là s'arrête sa compétence, encore faut-il qu'il en fasse pleinement usage, car un passé aux racines souvent incroyablement lointaines est là, présent en nous tous, et s'il n'est pas expliqué, démonté, exorcisé, il est un poison fait d'illusions et de regrets, qui risque d'étouffer l'avenir.

L'État moderne est bien un redoutable poison. Il a généré les plus horribles guerres qui ont ravagé le monde, il a conquis et soumis à une servitude impitoyable des peuples et des nations entières; il a favorisé et soutenu l'exploitation féroce des masses paysannes d'abord, ouvrières ensuite. Et pourtant c'est en définitive lui qui a permis l'émergence, puis la reconnaissance des droits de l'homme et donné aux sociétés humaines la possibilité de régler leurs conflits par des arbitrages politiques auxquels selon des modalités très variées et finalement démocratiques, tous ou presque ont fini par participer par l'intermédiaire du suffrage universel. L'historien doit permettre de comprendre et de savoir tout cela : que l'État n'est pas une fin en soi, qu'il n'est pas forcément pour un peuple ou pour une région un but ultime, qu'il est si dangereux et a commis tant de ravages qu'il faudra peut-être accepter de l'abolir. Mais il doit aussi rappeler et faire savoir que certaines valeurs n'ont pu naître et s'affirmer en dehors de lui. Pour que ces valeurs survivent, nous devrons faire en sorte qu'elles n'appartiennent plus au seul patrimoine des seuls États modernes déjà constitués, mais à celui de l'humanité tout entière. Seule l'identification, à travers la reconstitution de leur genèse, des structures souvent extrêmement complexes – allant du matériel à l'intellectuel en passant par le social et le religieux - qui ont permis le développement des premiers États modernes peut nous révéler la nature précise des toxines guerrières qu'ils ont jusqu'à présent toujours fait proliférer. Peut-être ce savoir informera-t-il mieux notre action et la rendra-t-il plus efficace.